

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 8 septembre 2020, à 19 heures, à la salle du 1^{er} plancher au Centre Joachim-Tremblay, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Suzie Domingue, Manon Morin, Laurie Soulard, Ghislain Brunet et Patrick Morin.

Étaient également présents la directrice générale et secrétaire-trésorière, Carole Dubois, l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt et le directeur des travaux publics, Mathieu Séguin.

Absence motivée : Mathieu Bellerive

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 19 heures.

2020-09-199

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse Lina Lafrenière, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020;

4. TRÉSORERIE

4.1 Approbation des comptes à payer :

- Liste des comptes au montant de 308 004,40 \$;
- Liste des salaires au montant de 78 413,85 \$.

5. CORRESPONDANCE

5.1 Correspondance reçue et envoyée pour le mois d'août 2020;

5.2 Dons, commandites et partenariats;

5.2.1 CK-Munotair;

5.2.2 MRCAO, Virée des organismes – Demande d'autorisation d'utilisation du parc Émile-Lesage;

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

7.1 Équité : Formation, récompenses monétaires en gestion des connaissances;

7.2 Proposition d'achat global du Chalet Multi-services et du camping municipal;

7.3 Téléphonie IP;

7.4 Proclamation - Mois des Grands Frères Grandes Sœurs d'Abitibi-Ouest;

8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

8.1 Demande à la CPTQA – Lot 4 049 133;

8.2 Demande de dérogation mineure – Lot 4 728 962;

8.3 Appui au projet d'entreprise en culture agricole à Macamic;

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Octroi d'un mandat à SNC-Lavalin Stavibel inc. – Plans et devis pour appel d'offres - Remplacement du système de contrôle à l'usine de filtration;

9.2 Octroi d'un contrat - Travaux de pavage pour le secteur urbain;

9.3 Nomination d'un journalier-opérateur de véhicules et de machinerie lourde;

9.4 Étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols afin d'identifier les conditions de terrains du 10^e-et-1^{er} Rang Ouest de Macamic;

10. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

10.1 Gratuité du patinage et du hockey libre, saison 2020-2021;

10.2 Majoration des tarifs de location des salles pour 2020-2021-COVID-19;

10.3 Nomination responsable bibliothèque, culture et loisirs – remplacement congé de maternité;

10.4 Nomination d'un préposé responsable au Centre récréatif Joachim-Tremblay;

10.5 Renouvellement de l'entente avec l'Association du hockey mineur de La Sarre;

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. RAPPORT DES COMITÉS ET SUIVI DES DIRECTEURS DE SERVICE

13. AFFAIRES NOUVELLES

13 a) Nuisances (rebuts) sur terrains privés à l'entrée est et ouest du secteur Combourg (Laurie Soulard);

13 b) Location de salle pour l'activité de Zumba (Patrick Morin);

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

Les points 13a) et 13b) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il y aura dispense de lecture des procès-verbaux. Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu les présents procès-verbaux conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et renoncent à sa lecture.

2020-09-200

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020 soit adopté tel que présenté;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

4. TRÉSORERIE

2020-09-201

4.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Les listes suivantes soient acceptées :

- Liste des comptes au montant de 308 004,40 \$;
- Listes des salaires au montant de 78 413,85 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

5.1 CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE POUR LE MOIS D'AOÛT 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois d'août 2020.

5.2 DONS, COMMANDITES ET PARTENARIATS

2020-09-202

5.2.1 DEMANDE DE COMMANDITE - CK-MUNOTAIR

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QU' : Une commandite de 1000 \$ soit versée à CK-Munotair pour le projet de diffusion de 21 émissions sur le 100^e anniversaire de la Ville de Macamic de septembre 2020 à janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2020-09-203

5.2.2 MRCAO, VIRÉE DES ORGANISMES - DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DU PARC ÉMILE LESAGE

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la MRC d'Abitibi-Ouest à utiliser le parc Émile-Lesage pour l'organisation d'un événement qui aura lieu le 17 septembre 2020 et aura pour objectif d'organiser un BBQ communautaire pour permettre aux organismes du territoire œuvrant auprès des personnes vulnérables de rejoindre leur clientèle à même son milieu afin de développer de potentiels nouveaux liens;

QUE : La Ville de Macamic offre gratuitement l'utilisation du parc Émile-Lesage à la condition que la MRC d'Abitibi-Ouest assure l'entretien du terrain et des installations mis à leur disposition immédiatement après l'événement ainsi que mettre en place les diverses mesures afin de respecter les règles sanitaires de la Santé publique qui seront en vigueur le 17 septembre 2020 concernant la COVID-19. Aucun accès aux toilettes municipales ne sera permis.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

2020-09-204

7.1 ÉQUITÉ : FORMATION, RÉCOMPENSES MONÉTAIRES EN GESTION DES CONNAISSANCES

Considérant qu'il est difficile de trouver des employés prêts à former les nouveaux en poste et que ceci demande une responsabilité supplémentaire;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic offre une prime salariale horaire de 7,5 % à un employé pour des heures de formation données par ce dernier, payables à la fin du mandat (plan de formation) à la carte, aux conditions suivantes :

1. Les tâches de formation résultent d'un mandat donné par un gestionnaire;
2. Le gestionnaire avec le formateur sera responsable d'identifier les formations qui devront être faites par l'apprenant;
3. Le formateur est responsable de transmettre les connaissances et les compétences acquises avec l'expérience ainsi que les techniques s'y rattachant;
4. Le formateur doit s'assurer de la compréhension de l'apprenant relativement au contenu présenté;
5. Le formateur devra s'assurer de respecter et de mettre en place les mesures en Santé et Sécurité au travail;
6. Le formateur doit faire un suivi écrit et verbal avec le gestionnaire responsable
7. La responsable de l'application soit la directrice générale;

8. La modification soit apportée au manuel de l'employé en vigueur au 8 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

7.2 PROPOSITION D'ACHAT GLOBAL DU CHALET MULTI-SERVICES ET DU CAMPING MUNICIPAL

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

7.3 TÉLÉPHONIE IP

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

2020-09-205

7.4 PROCLAMATION - MOIS DES GRANDS FRÈRES GRANDES SŒURS D'ABITIBI-OUEST

Attendu que Grands Frères Grandes Sœurs d'Abitibi-Ouest crée, au sein même de notre communauté, des relations de mentorat inspirantes et déterminantes qui révèlent le plein potentiel des jeunes et les outillent pour l'avenir;

Attendu qu'il est rentable d'investir dans l'avenir des jeunes, puisque chaque dollar investi dans le mentorat rapporte 23 \$ à la société, car les jeunes ayant eu un mentor obtiennent de meilleurs résultats sur le plan économique, social et de la santé;

Attendu qu'en changeant le parcours de vie des jeunes, nous façonnons l'avenir économique et social de notre communauté;

Attendu que Grands Frères Grandes Sœurs d'Abitibi-Ouest crée plusieurs occasions pertinentes pour les bénévoles d'ici d'aider les jeunes à avoir l'avenir le plus brillant possible;

Attendu que l'objectif de l'organisme est de recruter davantage de bénévoles pour répondre aux besoins des jeunes de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : Madame Lina Lafrenière mairesse de la Ville de Macamic proclame par la présente le mois de septembre 2020 comme étant le **mois des Grands Frères Grandes Sœurs**. J'encourage tout le monde à devenir bénévole ou à faire un don en visitant www.abitibi.grandsfreresgrandessoeurs.ca afin de déterminer comment s'impliquer afin de révéler le plein potentiel des jeunes

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2020-09-206

8.1 DEMANDE À LA CPTAQ – LOT 4 049 133

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

Considérant que cette demande ne causerait aucun préjudice à l'agriculture étant donné que la partie demandée n'est pas cultivée et qu'il n'y a aucun bâtiment agricole actif à proximité du terrain visé;

Considérant que le terrain visé est dans une zone où il existe déjà des résidences qui longent le 2^e-et-3^e Rang Ouest;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie la demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de monsieur Stéphane Deslongchamps, d'une superficie de 0,0446 hectare, localisée sur une partie du lot 4 049 128 du cadastre du Québec appartenant à monsieur Mario Poliquin.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2020-09-207

8.2 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 4 728 962**

Attendu qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication conformément au règlement No 18-258 de la Ville de Macamic le 10 août 2020, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 15, chemin du Sanatorium, Macamic, portant le numéro de lot 4 728 962 du cadastre du Québec;

Attendu que permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché (garage) dans la cour avant ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins, étant donné qu'il serait situé du côté est (coin de rue) ;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des documents qui se rattachent à la demande;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété située au 15, chemin du Sanatorium, Macamic, lot 4 728 962, soit acceptée de la façon suivante :

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché (garage) dans la cour avant, côté est (coin de rue) au lieu de la cour latérale ou arrière tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.
- Que cette dérogation deviendra caduque si le bâtiment a perdu 50 % ou plus de sa valeur portée au rôle d'évaluation par vétusté, par incendie ou si ce bâtiment est devenu dangereux pour les personnes ou s'il est autrement endommagé, il ne

pourra alors être reconstruit et occupé qu'en conformité avec les exigences des règlements d'urbanisme applicables lors de la reconstruction ou faire l'objet d'une nouvelle demande de dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2020-09-208

8.3 APPUI AU PROJET D'UNE ENTREPRISE EN CULTURE AGRICOLE À MACAMIC

Attendu que monsieur Jasmin Richard veut développer une entreprise en culture agricole sur le territoire de la Ville de Macamic;

Attendu que la Ville de Macamic est favorable au projet d'entreprise de monsieur Jasmin Richard;

Attendu que la Ville de Macamic est déjà dans un processus de concordance de ses règlements d'urbanisme et dans un processus de modification de ces mêmes règlements;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE: La Ville de Macamic appuie le projet d'entreprise de monsieur Jasmin Richard de la façon suivante:

- Considérant que cette entreprise est assimilée à l'agriculture, s'assurer que la grille des usages autorisés pour la zone où monsieur Richard possède déjà un terrain permette la classe d'usages agriculture.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

9. TRAVAUX PUBLICS

2020-09-209

9.1 OCTROI D'UN MANDAT À SNC-LAVALIN STAVIBEL INC. – PLANS ET DEVIS POUR APPEL D'OFFRES – REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE À L'USINE DE FILTRATION

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte l'offre de SNC-Lavalin Stavibel inc., pour les services professionnels d'ingénierie (plans et devis pour appel d'offres) pour la mise à niveau du système de contrôle à l'usine de filtration au montant de 21 470 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

**9.2 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE PAVAGE
POUR LE SECTEUR URBAIN**

Aucune offre n'a été faite suite à l'appel d'offres sur invitation.

2020-09-210

**9.3 NOMINATION D'UN JOURNALIER-OPÉRATEUR DE
VÉHICULES ET DE MACHINERIE LOURDE**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : Monsieur Cédric Ménard soit nommé au poste de journalier-opérateur pour la Ville de Macamic selon les conditions de travail négociées entre les parties;

QUE : Monsieur Ménard sera en probation pour deux (2) périodes de trois (3) mois à compter de sa date d'embauche;

QU' : Étant donné que monsieur Cédric Ménard sera en stage pour une durée de trois (3) mois par la CSST, il est convenu que ce stage d'une durée de trois (3) mois remplacera la première période de probation prévue de la Ville de Macamic à compter de sa date d'embauche;

QUE : La directrice générale, Carole Dubois soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents liés à son embauche et l'entente relative à ses conditions de travail et de rémunération, lesquelles seront applicables à partir de la date d'embauche, soit le 1^{er} septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2020-09-211

**9.4 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DE CARACTÉRISATION
ENVIRONNEMENTALE DES SOLS AFIN D'IDENTIFIER
LES CONDITIONS DE TERRAINS DU 10E-ET-1ER
RANG OUEST DE MACAMIC**

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic mandate Mathieu Séguin de contacter une firme pour effectuer une étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols afin d'identifier les conditions de terrains et d'établir les conclusions et recommandations d'ordre géotechnique et environnemental requises pour l'utilisation du chemin à des fins d'activités industrielles ou commerciales.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 5 octobre 2020, à 19 heures, à la salle du 1^{er} plancher au Centre Joachim-Tremblay, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Suzie Domingue, Laurie Soulard, Manon Morin, Ghislain Brunet, Mathieu Bellerive et Patrick Morin.

Était également présente l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

2020-10-223

3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 et de la séance extraordinaire du 16 septembre 2020 soient adoptés en modifiant le point 9.3, de la séance du 8 septembre 2020, comme suit :

Résolution 2020-09-210

NOMINATION D'UN JOURNALIER-OPÉRATEUR DE

VÉHICULES ET DE MACHINERIE LOURDE

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte le stage par la CNESST de trois (3) mois de Monsieur Cédric Ménard au poste de journalier-opérateur pour la Ville de Macamic.

QUE : Si après le stage de Monsieur Ménard, la Ville de Macamic désire procéder à l'embauche de ce dernier, il sera soumis à deux (2) période de probation de trois (3) mois à compter de sa date d'embauche par la ville.

QUE : La mairesse, Lina Lafrenière soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents liés à son embauche et l'entente relative à ses conditions de travail et de rémunération, lesquelles seront applicables à partir de la date d'embauche de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

Extrait certifié conforme
ce 8e jour d'octobre 2020

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

Lina Lafrenière
Mairesse

10. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

2020-09-212

10.1 GRATUITÉ DU PATINAGE ET DU HOCKEY LIBRE, SAISON 2020-2021

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : Comme l'année passée, les personnes qui s'inscriront sur la plate-forme Amilia pour le hockey et le patinage libre auront la gratuité à ce service pour la saison 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2020-09-213

10.2 MAJORATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES POUR 2020-2021- COVID-19

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires et les gestionnaires d'infrastructures municipales sont dans l'obligation d'assurer la santé et la sécurité de leurs employés, des bénévoles ainsi que de tous les usagers;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires et les gestionnaires d'infrastructures municipales sont dans l'obligation d'interdire ou bien de mettre fin à une activité ou un évènement au cours desquels les mesures de distanciation physique, d'hygiène respiratoire et de prévention sanitaire ne sont pas respectées;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires et les gestionnaires d'infrastructures municipales sont dans l'obligation d'assurer la désinfection et l'assainissement des locaux culturels, sportifs, récréatifs, communautaires, des salles de réceptions et de conférences, ainsi que tout autre lieu pouvant accueillir le public;

ÉTANT DONNÉ QUE les mesures adoptées pour protéger la santé de la population par l'Institut national de la santé publique (INSPQ) - décret 810-2020 du 15 juillet 2020, ainsi que le décret 817-2020 du 5 août 2020 imposent à l'exploitant d'un lieu l'utilisation de ressources humaines, financières et matérielles supplémentaires afin de rencontrer les ordonnances du ministre de la Santé et des Services sociaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : Les tarifs de location de salles en vigueur soient majorés d'un montant fixe de cent vingt-cinq (125 \$) dollars, et ce, pour l'ensemble des plateaux locatifs du territoire de la Ville de Macamic et de tarifier les organismes et comités, le montant fixe de cent vingt-cinq (125 \$) dollars, pour la location des salles qui habituellement bénéficient la gratuité d'utilisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2020-09-214

10.3 NOMINATION RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE, CULTURE ET LOISIRS – REMPLACEMENT CONGÉ DE MATERNITÉ

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : Madame Suzie Trudel soit nommée au poste de responsable de la bibliothèque, culture et loisirs de la Ville de Macamic en remplacement du congé de maternité de madame Charlène Corbeil selon les conditions de travail négociées entre les parties;

QUE : La directrice générale, Carole Dubois soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents reliés à son embauche et l'entente relative à ses conditions de travail et de rémunération, lesquelles seront applicables à partir de la date d'embauche, soit le 16 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2020-09-215

10.4 NOMINATION D'UN PRÉPOSÉ RESPONSABLE AU CENTRE RÉCRÉATIF JOACHIM-TREMBLAY

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : Monsieur Steve Bray soit nommé au poste de préposé responsable au Centre récréatif Joachim-Tremblay pour la Ville de Macamic selon les conditions de travail négociées entre les parties;

QUE : Monsieur Steve Bray sera en probation pour deux (2) périodes de trois (3) mois à compter de sa date d'embauche;

QUE : La directrice générale, Carole Dubois soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents reliés à son embauche et l'entente relative à ses conditions de travail et de rémunération, lesquelles seront applicables à partir de la date d'embauche, soit le 31 août 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2020-09-216

10.5 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE LA SARRE

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La directrice générale, Carole Dubois et la mairesse, Lina Lafrenière soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Macamic le renouvellement de l'entente avec l'Association du hockey mineur de La Sarre pour l'année 2020-2021, aux mêmes conditions que les années passées.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. RAPPORT DES COMITÉS ET SUIVI DES DIRECTEURS DE SERVICE

La mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères Suzie Domingue, Manon Morin et Laurie Soulard et les conseillers Ghislain Brunet et Patrick Morin font un rapport de leurs comités respectifs.

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

2020-09-217

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 20.

ADOPTÉ.

Lina Lafrenière
Mairesse

Carole Dubois
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Lina Lafrenière
Mairesse